Image not found or type unknown

Indivision, donation-partage

Par **GR20**, le **07/08/2014** à **15:59**

Bonjour.

Dans le cadre d'une donation partage de mes beaux parents, ma femme va être propriètaire d'une maison après avoir payé la soulte due à ses deux soeurs.
Question 1:
Mon beau père peut-il "revendiquer" un usufruit de la maison, qui pourrait être un loyer par exemple?

Question 2:
Cette maison était en indivision avec le frère de mon beau père qui habite dans une autre maison également en indivision. Avant de faire sa donnation partage à ses 3 filles et après estimation de chacune des maisons, chaque frère est devenu propriètaire à part entière de sa maison. Dans les actes notariès qui ont suivis ma belle mère se trouve avoir 25 % de la maison qui revient à mon beau père.
Comment se fait-il que la maison ne soit pas revenu en bien propre à mon beau père?

En espérant avoir été clair, merci de vos réponses.

Rémi Frappier

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés